

*COMMUNE
DE HIRTZBACH*

BULLETIN



COMMUNAL

JANVIER 2016

1. Informations paroissiales

- ❑ Pour joindre ou rencontrer Vincent FRECHIN, notre curé doyen, composer le 03.89.40.51.62 ou le 06.80.08.77.30.

Adresse courriel : frechin.vincent@orange.fr

- ❑ Pour demander vos intentions de messe, adressez-vous à M. Samuel GRAFF (Tél. : 03.89.40.99.94). Coût d'une messe publiée dans le bulletin : **17 €**.

- ❑ Projet de mariage (formalités sommaires) :

- prendre contact **un an** avant le mariage avec le curé doyen (dossier administratif – renseignements divers) ;
- suivre de préférence une préparation au sacrement et s'inscrire à une session organisée par le centre de préparation au mariage (s'adresser au Curé Doyen).

- ❑ Projet de baptême (formalités sommaires) :

- les parents introduisent la demande auprès du curé de la communauté au moins **3 mois** avant la date du baptême prévue (les baptêmes sont généralement célébrés les samedis matins ou après-midi ou les dimanches pendant ou après la messe dominicale) ;
- deux réunions sont prévues : l'une pour l'ensemble du Doyenné de HIRSINGUE, avec un prêtre et une équipe de chrétiens ; l'autre individuellement avec le prêtre célébrant les baptêmes ;
- renseignements auprès de M. Thierry PETER (Tél. : 03.89.07.76.28) ou Mme Christiane MENGIS (Tél. : 03.89.07.90.91).

- ❑ Noces d'Argent ou Noces d'Or :

Prendre contact avec le curé doyen au moins 5 mois avant la date désirée.

- ❑ Préparer la célébration de funérailles :

Une équipe de bénévoles de notre Communauté de paroisses a participé à un cycle de formation en pastorale de funérailles et est aujourd'hui en mesure de proposer aux familles en deuil soutien et conseils dans la démarche de leur deuil et de les aider à préparer la célébration avec le prêtre.

Personnes à contacter : M. Denis SCHICKLIN au 03.89.40.55.01
M. le Curé Doyen au 06.80.08.77.30

❑ Les autres référents pastoraux :

- Pastorale des 1ers Sacrements
M. Gérard STOECKLIN – 03.89.25.02.48 ou au 06.01.18.56.27
- Pastorale des Professions de Foi et Confirmations :
Mme Martine SCHWEIZER – 03.89.08.81.89
- Servants d'autel :
M. Olivier MARTIN – 03.89.40.54.57
- Service de l'Évangile auprès des malades
S'adresser à M. le Curé Doyen – 06.80.08.77.30
- Pastorale des Chorales
M. Paul VETTER – 03.89.07.12.12
- CARITAS – Secours Catholique
Contact : 06.74.76.14.75

Les paroissiens trouveront dans le bulletin « Notre lien » édité chaque trimestre par la Communauté de Paroisses « Cœur du Sundgau » toutes informations utiles et complémentaires sur la paroisse (abonnement annuel : 10 €).

Visitez le site internet de la COMPAH : www.coeur-du-sundgau.fr

❑ Horaires des messes dominicales et des principales célébrations à HIRTZBACH (du 01.01 au 31.01.2016) :

- Dimanche 03.01.2016 : 09 H 00 Messe
Intention : RUNGETTE Claude
- vendredi 15.01.2016 : 18 H 00 Messe
- vendredi 29.01.2016 : 18 H 00 Messe
- dimanche 31.01.2016 : 10 H 30 Messe

❑ Durant le mois de janvier 2016 sont invités à servir à l'Autel :

Le 03.01 Philaé et Samuel PARISOT
à 10 H 45 Marie et Lucie MUNCK
 Marie GRAFF

Le 31.01 Lucie ZIMMERMANN
à 10 H 30 Laurine et Bryan BIRY
 Sophie MUNCK

2. Rappel du mode et de la fréquence des sonneries des cloches de l'église

Sonneries des dimanches (ou samedis soirs) et jours de fêtes :

Une sonnerie a lieu les samedis et veilles de fêtes à midi, à la place de l'angélus.

Pour les offices, sonnerie habituelle ½ h et ¼ h avant la messe. Les sonneries sont différentes pour le Temps Ordinaire, l'Avent et le Carême, le Temps Pascal et Noël ainsi que les autres solennités. Sonnerie habituelle pour l'élévation.

Sonnerie pour les offices de semaine (¼ h avant la messe) : différentes selon la période de l'année.

Mariages : sonnerie ¼ h avant l'office.

Baptêmes : sonnerie au moment du baptême.

Funérailles : sonnerie ½ h et ¼ h avant l'office, ainsi qu'à la sortie.

Sonnerie du glas : cloche 2 pour un homme, 3 pour une femme puis sonnerie commune.

Célébration pénitentielle : une sonnerie.

Le vendredi à 15 h : une sonnerie pour la commémoration de la mort du Christ.

Le 1^{er} novembre à 19 h, à la place de l'Angélus, sonnerie pour les fidèles défunts.

3. Après-midi récréatives – 3^{ème} âge

Mme HARTMANN informe les personnes âgées de 60 ans et plus que les après-midi récréatives organisées à leur intention au Club House auront lieu les **lundis 11 et 25 janvier 2016** à partir de 14 heures.

Venez nombreux passer un agréable moment de détente, en cette triste période hivernale !

4. Cours de Tai-chi-chuan

M. Alain ROBERT informe les personnes suivant ses cours de Tai-chi-chuan au Foyer Saint Maurice qu'en raison de la faible fréquentation du mardi soir, **il regroupera désormais les deux niveaux (initiés et débutants) le jeudi à 19 h 00, à compter du jeudi 07 janvier 2016.**

Autrement dit, les cours ne seront plus assurés le mardi soir, mais uniquement le jeudi soir dès 19 h 00, à compter du mois de janvier 2016.

5. Crémation des sapins

Après les fêtes, ne jetez pas votre sapin de Noël !!

Les Jeunes Sapeurs-Pompiers de la Section de Hirsingue organisent à nouveau leur CREMATION DES SAPINS, **le samedi 09 janvier 2016 à partir de 18 h 00, au Banholzberg à HIRSINGUE.**

Les habitants qui le souhaitent pourront déposer leur sapin à côté de la benne à déchets verts (au fond de la Place de la Gare), **jusqu'au samedi 09 janvier 2016 à midi.**

Possibilité de déposer aussi les sapins le même jour au Banholzberg.

Pour chaque sapin ramassé ou collecté, une boisson est offerte !

Venez nombreux profiter de ce moment de convivialité autour d'un bon feu (mise à feu du bûcher vers 19 h 30).

Boissons et petite restauration assurées sur place.

6. Chasse – avis aux promeneurs

Les chasseurs ont informé la municipalité que des battues auront lieu sur l'ensemble du territoire chassable les **samedi 09 et 23 janvier 2016 et le dimanche 24 janvier 2016**.

7. Calendrier des manifestations

A l'instar des années précédentes, un calendrier (non exhaustif !) des manifestations prévues en 2016 est joint au présent bulletin.

A cet égard, nous remercions les associations locales qui nous ont communiqué les dates de leurs manifestations et ont ainsi rendu possible la parution de ce calendrier dès le mois de janvier 2016.

8. Passage du Médiabus

Le médiabus sera de passage à HIRTZBACH le **vendredi 15 janvier 2016, de 10 h 30 à 12 h 00** devant la « Mairie-Ecole ».

9. Communiqué de la Musique Municipale de CARSPACH

La Musique Municipale de CARSPACH organise pour la 5^{ème} année consécutive à HIRTZBACH un repas suivi d'un après-midi dansant **dimanche 24 janvier 2016** au Foyer Saint Maurice de HIRTZBACH (dès 11 h 30).

L'animation sera assurée par l'orchestre François BOY.

Menu :

Apéritif de bienvenue ;

Terrine garnie ;

La poitrine de veau farcie, la printanière de légumes, le gratin dauphinois ;

Le fromage ;

Le dessert, le café.

Prix par personne : 28 € (14 € jusqu'à 12 ans).

Inscription auprès de Pascale et Christophe KNECHT –
Tél. : 03.89.40.10.10 ou par mail knecht.chr@voila.fr , au plus tard pour le 15.01.2016.

10. 38^{ème} édition du Salon Régional Formation Emploi

Vous souhaitez trouver votre voie, décrocher un emploi, créer votre entreprise ou encore rebondir professionnellement ? Faites partie des 20 000 visiteurs qui se rendent chaque année au Salon Régional Formation Emploi !

En janvier prochain, plus de 300 exposants seront à votre disposition pour vous aider à donner forme à vos projets.

Rendez-vous les **22 et 23 janvier 2016** au Parc des Expositions de COLMAR !

Ce salon est ouvert à tous (demandeurs d'emploi, salariés en reconversion, étudiants, lycéens ou encore créateurs d'entreprise) et offre la possibilité de découvrir les différents métiers et filières de formation, d'entrer en contact avec les entreprises qui recrutent, de participer à des ateliers, d'assister à des conférences... et ce, dans un même lieu et au même moment.

Entrée libre de 9 h à 18 h.

Comment s'y rendre ? Prenez le train et/ou le bus : un billet acheté, le retour gratuit !

Contact : 03.89.20.20.27

Courriel : communication@colmar.cci.fr - Site : www.srfe.com

11. Médailles d'honneur du travail

Nous apprenons que par arrêté de M. le Préfet du Haut-Rhin en date du 26 octobre 2015, la médaille d'honneur du travail a été attribuée au titre de la promotion du 1^{er} janvier 2016 aux personnes suivantes :

- Mme Huguette BUETSCHA (échelon argent – 20 ans) ;
- M. Yves SIMON (échelon argent- 20 ans) ;
- Mme Fabienne MOUCHOUX (échelon vermeil - 30 ans) ;
- Mme Fabienne LATORRE (échelon grand or – 40 ans)

Nous adressons nos sincères félicitations aux heureux récipiendaires.

12. Utilisation des sacs transparents – tri sélectif (RAPPEL)

Les sacs transparents distribués en fin d'année par le personnel technique de la Commune servent exclusivement à collecter les déchets recyclables (papier, carton, plastique...) selon description précise figurant dans le guide « la gestion de nos déchets » (ce guide est disponible en mairie pour être remis à toute personne intéressée).

Il convient donc de faire preuve de bon sens en évitant, comme cela se produit encore trop fréquemment d'utiliser ces sacs pour le ramassage des feuilles mortes ou de tous déchets autres que ceux auxquels les sacs sont réellement destinés.

Merci de votre compréhension.

13. Un nouveau service pour s'inscrire en maison de retraite

Vous souhaitez entrer en maison de retraite ?

viatrajectoire.fr est un service public en ligne qui vous aide à trouver une maison de retraite (EHPAD, EHPA, USLD) répondant à vos besoins.

Il vous permet également de faire votre demande d'inscription en ligne.

Jusqu'à ce jour, les familles devaient déposer un dossier papier dans chaque établissement souhaité.

Grâce à viatrajectoire, vous pouvez désormais présenter **un dossier d'admission unique** en ligne, accepté par tous les établissements, le transmettre aux maisons de retraite de votre choix et suivre vos demandes depuis votre domicile (c'est gratuit, confidentiel et sécurisé).

Après avoir complété la demande sur le site, vous pourrez :

- consulter l'annuaire détaillé des maisons de retraite ;
- faire votre recherche par critères géographiques, financiers et médicaux ;
- transmettre le dossier à votre médecin traitant ;
- échanger directement avec les établissements.

Pour obtenir des renseignements complémentaires, adressez-vous à la mairie qui vous remettra un dépliant d'information.

14. Conseils avant l'hiver

Comme chaque année, nous nous permettons de rappeler un certain nombre de principes et prodiguer quelques conseils à l'approche de la saison froide, à savoir :

- balayage et enlèvement des neiges :
l'attention des habitants est attirée sur le fait qu'au terme des dispositions de la loi municipale du 06 juin 1985, le balayage des trottoirs et l'enlèvement des neiges sur ceux-ci constituent, en principe, une charge de la propriété.
Le propriétaire est responsable même s'il n'habite ni la maison, ni la Commune, aussi bien quand la maison est occupée par un locataire que lorsqu'elle est inhabitée ;
- dégagement des caniveaux et des regards, pour permettre l'écoulement rapide de l'eau au moment du dégel ;
- protection des compteurs d'eau contre le gel :
en cas de dégâts dus au gel, le remplacement du compteur est à la charge du propriétaire.

15. Prévention et information sur les risques d'incendie

Les incendies provoquent 460 décès par an. L'intoxication par la fumée est la première cause de décès chez les victimes d'incendie.

❑ Comment en être averti à temps ?

Avec un détecteur avertisseur de fumée, (obligatoire depuis mars 2015) essentiel pour détecter les débuts d'incendie, surtout la nuit quand tout le monde dort. C'est facile à trouver (magasin de bricolage), à installer et à entretenir. Il est important de vérifier qu'il soit conforme à la norme NF-EN 14 604 et d'en installer à chaque étage, de préférence près des chambres.

❑ Comment éviter les risques :

Avec la vigilance et des gestes simples :

- éteindre complètement les cigarettes et ne pas fumer au lit ;
- ne pas laisser les enfants seuls ou sans surveillance à la maison (allumettes, briquets, casseroles ou poêles sur le feu...) ;
- éloigner les produits inflammables d'une source de chaleur ;
- ne pas laisser les appareils électriques en veille ;
- brancher un seul appareil par prise électrique ;
- avoir un extincteur,...

A titre d'information, la température d'une pièce en feu atteint 600°C en 3 minutes.

❑ Quelles précautions prendre ,

faire contrôler régulièrement ses installations (électricité, gaz, chauffage, ramonage des conduites et cheminées une fois par an et de préférence par des professionnels, c'est plus sécurisant.

❑ Que faire en cas d'incendie ?

Evacuer immédiatement les lieux, fermer la porte de la pièce en feu et la porte d'entrée et ne rien emporter ; une fois dehors, appeler les pompiers en composant le 18 ou le 112 (numéro unique d'urgence européen).

Si l'incendie se déclare au-dessous :

- fermer les portes et mettre des linges mouillés en bas ;
- aller à la fenêtre pour être vu par les secours ;
- en cas de fumée dans la pièce, se baisser vers le sol et se couvrir le nez et la bouche avec un linge humide.

Site internet utile : www.inpes.sante.fr

16. Prévention et information sur les risques d'intoxication au monoxyde de carbone

Les accidents liés à l'intoxication au monoxyde de carbone sont à l'origine de près de 6000 intoxications et de 300 décès par an.

Pour s'en prémunir, voici quelques recommandations :

pourquoi est-ce dangereux ?

c'est un gaz invisible, inodore, non irritant, toxique, pouvant causer la mort en moins d'une heure ou laisser des séquelles à vie.

Quelles sont les causes du danger :

- Les appareils de chauffage ou de production d'eau chaude sont mal entretenus ;
- le logement est mal aéré : l'air qu'utilise une flamme pour brûler n'est pas suffisamment renouvelé ;
- les fumées sont mal évacuées.

Comment éviter les intoxications ,

- faire vérifier chaque année les installations par un professionnel (chaudière, chauffe-eau, cheminées, inserts et poêles, conduits d'aération) ;
- aérer le logement tous les jours pendant au moins 10 minutes même en hiver et ne jamais boucher les entrées d'air ;
- faire effectuer un ramonage mécanique des conduits et cheminées au moins une fois par an.

que faire si l'on soupçonne une intoxication ?

en cas de maux de tête, nausées, fatigue, malaise, vomissements... penser au monoxyde de carbone dont l'action peut être rapide !

1. aérer immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres ;
2. arrêter les appareils à combustion si possible ;
3. évacuer les locaux et bâtiments ;
4. appeler les secours (18, 112) ou le SAMU (15) ;
5. ne pas réintégrer les lieux avant d'avoir reçu l'avis d'un professionnel du chauffage ou des Sapeurs Pompiers.

Attention ! les détecteurs de monoxyde de carbone disponibles sur le marché ne suffisent pas pour éviter les intoxications. Il convient de bien suivre et respecter ce qui précède.

Les sites internet utiles : www.sante.gouv.fr - www.logement.gouv.fr

17. La Mission Locale : un savoir-faire au service des jeunes



Ex « PAIO », la Mission Locale Sundgau 3 Frontières fait partie du réseau national des missions locales qui accueillent tous les jeunes de 16 à 25 ans, avec un accompagnement et des solutions personnalisées.

La Mission Locale apporte à chaque jeune, selon son niveau, ses besoins, ses difficultés, des réponses individualisées : élaborer un projet professionnel, construire un parcours qualifiant, déterminer la formation la plus adaptée, accompagner la recherche d'emploi, faire le lien avec les entreprises, rédiger un CV, préparer aux entretiens d'embauche,...

Tout est mis en œuvre pour faciliter l'accès à l'autonomie des jeunes avec un objectif prioritaire, l'emploi.

Vous avez entre 16 et 25 ans et vous recherchez un soutien pour aboutir dans vos démarches ?

Les conseillers de la Mission Locale sont là pour vous écouter et vous guider, pour vous aider à réussir votre insertion sociale et professionnelle : ORIENTATION, QUALIFICATION, ACCES A L'EMPLOI.

Ils sont présents à chaque étape de votre parcours professionnel.

Les conseillers de la Mission locale reçoivent les jeunes en entretiens sur RDV à Altkirch et Saint-Louis et dans certaines communes lors de permanences délocalisées :

Saint-Louis
90, rue de Mulhouse
Tél : 03 89 69 97 75
accueil@mls3f.fr

Altkirch
39, av du 8^{ème} Hussards
Tél : 03 89 08 96 71
www.mls3f.fr

18. Maintenance de l'éclairage public

Nous rappelons que le marché de maîtrise de l'éclairage public a été confié par la Communauté de Communes d'ALTKIRCH à la **Société Lignes et Réseaux de l'Est (LRE)**.

- Les interventions de dépannage courant, sans caractère d'urgence particulier, sont assurées dans un délai de 3 jours à compter du signalement des lampes défectueuses, du lundi au vendredi, de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h (14 h à 17 h le vendredi) ;
- Dans un nombre limitatif de cas (candélabre accidenté, conducteurs non protégés, risque de chute, 3 lampes consécutives ne fonctionnant pas), la Société LRE est soumise à une astreinte les samedi et dimanche, de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

La population est, une fois de plus, invitée à signaler en mairie les lampes présentant un dysfonctionnement afin de pouvoir en informer rapidement la Communauté de Communes d'ALTKIRCH.

Plus vite le problème sera signalé, plus vite il y sera remédié.

Merci de votre compréhension et de votre aimable collaboration.

19. Remerciements

- ❑ M. Georges HARTMANN a été très touché par les nombreuses marques de sympathie et messages de félicitations qui lui ont été témoignés à l'occasion de son 85^{ème} anniversaire. Il remercie tout particulièrement M. le Maire et ses adjoints, le Crédit Mutuel, la classe 1930, l'Amicale des Retraités de Peugeot, les membres de sa famille, les amis de Grentzingen, Oberdorf et de Hirtzbach et toutes celles et ceux qui ont partagé avec lui ce moment de bonheur (visites, envois de cartes, appels téléphoniques...).
- ❑ L'équipe de bénévoles remercie la population pour le bon accueil et la générosité dont elle a su faire preuve lors de la collecte des denrées alimentaires au profit de la Banque Alimentaire, contribuant ainsi au succès de cette action collective de solidarité.

20. Petites annonces

- ❑ **Dame sérieuse**, 50 ans habitant Hirtzbach propose tous travaux ménagers, jardinage, garde-malade, aide aux personnes âgées ou baby sitter.
Contact : 03.89.40.29.93.

21. Etat civil

Décès :

Le 14 décembre 2015 à MULHOUSE s'est éteinte Marie Madeleine MULLER née WEIGEL, dans sa 79^{ème} année.

22. Les grands anniversaires de janvier 2016

65 ans :	M. KOENIG	Jean-Jacques
66 ans :	M. DONISCHAL	Mario
67 ans :	Mme KARA	Hava née KILIC
	M. CHRISTEN	Thierry
	Mme SCHWOEHRER	Anne-Marie née WELTER
	M. STEFANI	Roberto
	Mme STEHLIN	Elianne née KETTELA
68 ans :	M. HEITZMANN	Michel
	M. YAHIA	Djemaï
69 ans :	Mme SCHARTNER	Eliane née SCHURCK
	M. MUNCK	Bernard
70 ans :	M. UEBERSCHLAG	Georges
71 ans :	M. HEINIS	François
	Mme MECKER	Liliane née PFLIEGER
74 ans :	Mme LANG	Anne née SCHOTT
76 ans :	Mme ROSSE	Marie Anne née ZIMMERMANN
	Mme BRUNNER	Charlotte née SCHMITT

78 ans : M SCHNOEBELEN Georges
 80 ans : Mme HARTMANN Sonia née WEIGEL
 81 ans : M. BRUNNER Pierre
 83 ans : Mme WALCH Marie-Antoinette née HARTMANN
 84 ans : M. MUNCH Roger
 85 ans : Mme JERMANN Rose née SCHMALTZ
 86 ans : Mme RHEIN Georgette née MULLER
 Mme MORGEN Jeannette née MEYER
 87 ans : Mme SPECKLIN Marie-Antoinette née JERMANN
 90 ans : Mme BILLIG Hortense née MUNCK
 91 ans : Mme BRITZ Hélène née ETTER
 Mme ISSELIN Valérie née MULLER

Horaires d'ouverture de la Mairie de HIRTZBACH

Tél. : 03.89.40.99.21

Fax : 03.89.40.96.40

E-mail : mairie.hirtzbach@wanadoo.fr

	Matin	Après-midi
Lundi	De 11 h 00 à 12 h 00	De 17 h 00 à 18 h 00
Mardi	De 10 h 00 à 12 h 00	Fermé
Mercredi	De 11 h 00 à 12 h 00	De 17 h 00 à 18 h 00
Jeudi	De 10 h 00 à 12 h 00	Fermé
Vendredi	Fermé	De 17 h 00 à 18 h 30
Samedi	Fermé	



**BON DEPART
À TOUS
POUR 2016 !**